



Après un rapport publié par l'ANSES en octobre montrant une baisse spectaculaire de l'usage des antibiotiques en médecine vétérinaire au cours des

cinq dernières années, le plan Ecoantibio 2 prévoit de maintenir ces bons résultats en promouvant, notamment, les méthodes de soin

alternatives. Problème : selon les méthodes thérapeutiques utilisées, la législation a de quoi faire tourner la tête.

Le plan Ecoantibio 2 est clair. Au vu des bons résultats obtenus dans le cadre du plan Ecoantibio 1, il faut désormais faire tout ce qu'il faut pour éviter de régresser de nouveau. Tout ? Oui, mais...

Médecines alternatives : on veut ou on veut pas ?

« One health », traduit « une seule santé », c'est le nom du projet que coordonnera l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Dans un communiqué daté du 24 octobre, l'ANSES a annoncé que ce programme conjoint européen regroupant plus de 40 partenaires de 19 Etats membres démarrait le 1^{er} janvier 2018. Ce concept de « One health » né au début des années 2000 part d'un principe simple : « la santé humaine, explique l'ANSES, est étroitement dépendante de la santé des animaux et de l'environnement ». En conséquence de quoi,

la façon dont les animaux d'élevage sont soignés l'antibiorésistance qui résulte d'un usage inadapté des antibiotiques est susceptible d'avoir un impact délétère sur la santé humaine et sur l'environnement. C'est dans le cadre de cette approche que démarre en France le plan Ecoantibio 2 (2017-2021). Parmi les axes qui composent ce nouveau plan, il s'agira notamment de « développer les mesures de prévention des maladies infectieuses et faciliter le recours aux traitements alternatifs » (dixit le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation dans une communication du 6 octobre sur le site web du ministère).

Reste à savoir en quoi consistera cette facilitation du recours aux traitements alternatifs. Parce que pour l'instant, le recours à ces traitements alternatifs que sont l'homéopathie, la phytothérapie, le recours aux huiles essentielles, etc. par les éleveurs est loin d'être facilité par la législation. En témoigne cet épisode connu par une éleveuse de brebis bio installée dans la Drôme, qui avait fait l'objet d'un « rappel réglementaire » suite à un contrôle de la DDDP (direction départementale de la protection des populations) parce qu'elle ne soignait ses animaux qu'avec de l'homéopathie, des huiles essentielles et autres décoctions de plantes préparées maison.

Une ambiguïté législative que certains n'hésitent pas à qualifier d'« hypocrite » et qui, en tout état de cause, est problématique à bien des égards. Car si effectivement l'usage des médecines dites alternatives n'est pas anodine et doit faire l'objet d'une formation, les éleveurs sont bien en peine de trouver des vétérinaires compétents pour répondre à cette demande spécifique. « Il est très compliqué de devenir homéopathe, que ce soit en médecine humaine ou vétérinaire, et les bons homéopathes ne sont pas très nombreux », explique Marie Breissand. Technicienne à la Chambre d'agriculture 04 et éleveuse, elle a elle-même pris l'initia-

tive d'organiser mensuellement dans son village à Thoard des soirées ouvertes à tous pour étudier en commun l'homéopathie. Une manière de répondre à une demande qui n'est pas incluse dans la formation initiale des vétérinaires, ni des éleveurs d'ailleurs. « Quand on est formé au métier d'éleveur, on nous parle des antibiotiques, etc. mais jamais des médecines alternatives », souligne Alexandre Féraud, par ailleurs président du GDS 04. « Le ministère devrait changer le système de formation des éleveurs en créant, pourquoi pas, un module homéopathie. En tant que président du GDS, je ne prône rien, mais j'estime qu'il faut laisser le choix ».

« Avec les méthodes alternatives, il n'y a pas de résidus dans la nature »

Quoi qu'il en soit, les zones enclavées des Alpes du sud fournissent à elles seules des arguments aux éleveurs pour les encourager à se débrouiller seuls. « Là où je suis installée, rien que le fait de faire venir le vétérinaire va me coûter entre 60 et 90 euros de frais de déplacements », explique Valentine*. Eleveuse de bovins allaitants et de chevaux, elle pratique de longue date la médication à base d'homéopathie, d'huiles essentielles et de phytothérapie dont elle a appris l'usage auprès du GIE Zone verte via les formations proposées par les chambres d'agriculture et l'association d'éleveurs ELIOSE. Elle reçoit également au besoin la visite d'un ostéopathe et d'un praticien shiatsu. « Je suis dans une zone Natura 2000 et je pratique l'éco pastoralisme. Avec les méthodes alternatives, il n'y a pas de résidus dans la nature ». L'éleveuse n'est pas pour autant hostile en soi aux antibiotiques. « Dans certains cas, j'ai pu en utiliser. L'un n'empêche pas l'autre et

il faut être raisonnable. J'essaie simplement de raisonner les protocoles », explique-t-elle. Mais comme nombre d'éleveurs qui utilisent les soins alternatifs par eux-mêmes, « je possède deux armoires à pharmacie », confie-t-elle. Une situation absurde qu'elle vit avec d'autant plus de perplexité qu'elle soigne ses vaches comme celles-ci le font elles-mêmes en s'alimentant dans la nature. « Je vois mes vaches manger du saule, ce qui n'est rien d'autre que de l'aspirine, elles mangent de la lavande ou des plantes dont les feuilles contiennent beaucoup de tanin parce que ça a un effet vermifuge ».

Jeune éleveur de brebis laitières, Jonas** privilégie lui aussi autant que possible les médecines alternatives et notamment l'homéopathie, à l'usage de laquelle il s'est formé avec Paul Polis, vétérinaire au GIE Zone verte. « J'ai découvert l'homéopathie en commençant l'élevage », raconte-t-il. « J'ai eu quelques expériences malheureuses, mais aussi quelques expériences assez impressionnantes de mammites soignées en 24 heures avec trois granules. Pourtant, je ne suis



GDS

pas quelqu'un qui était convaincu a priori. J'aime bien vérifier par moi-même ». S'il est aujourd'hui convaincu, ce n'est pas la seule raison pour laquelle il utilise ses méthodes. « Les médicaments de synthèse sont beaucoup plus polluants puisqu'on les retrouve dans les déjections. Et puis, je préfère utiliser ces méthodes par idéologie. Je n'ai pas envie d'enrichir les laboratoires pharmaceutiques ».

A l'instar de Valentine, lui aussi préfère rester discret sur ses pratiques thérapeutiques, et compense autant que possible par lui-même le manque de vétérinaires compétents pour lui proposer des traitements correspondant à son idéologie. Problème, la pénurie de vétérinaires en milieu rural ne devrait pas arranger les choses.

* Le prénom a été changé.

** Le prénom a également été changé.

ENTRETIEN

Fanny Bastien, vétérinaire-conseil au GDS 04

« Le but de la législation est de faire en sorte qu'il y ait un véritable réseau de santé animale »

L'Espace Alpin : Quels sont les enjeux du plan Ecoantibio ?

Fanny Bastien : Le premier enjeu est de maintenir l'efficacité thérapeutique des antibiotiques en médecine humaine et vétérinaire, puisque tout est lié. Les antibiotiques restent des outils majeurs quand on pense qu'avant leur invention, un enfant sur trois mourait de pneumonie. Leur emploi est décrié aujourd'hui, mais il n'en reste pas moins que l'on ne peut pas s'en passer. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que dès qu'on utilise des antibiotiques, ou tout autre moyen de lutte contre des agents pathogènes, on sélectionne sans le vouloir des souches plus résistantes, et ce faisant, on crée de la résistance. On s'est rendu compte que cette sélection, et donc ces résistances, apparaissent surtout lorsque l'usage des antibiotiques était mal adapté : sous-dosage, surdosage, délai trop court de traitement... Donc, pour garder l'efficacité de ces antibiotiques en médecine humaine et vétérinaire, il faut que leur emploi soit encadré, et c'est là qu'Ecoantibio 1 avait tout son sens.

Ecoantibio 1 est un succès, le plan Ecoantibio 2 doit permettre de conserver ces bons résultats, voire de les améliorer encore.

Il m'est arrivé par exemple de rencontrer un chien qui avait une otite due à une souche bactérienne résistante à tous les antibiotiques testés par l'antibiogramme. Et dans ce cas-là, que dire au propriétaire sinon que soigner son animal va s'avérer beaucoup plus long, fastidieux, et compliqué, voire impossible. Sans compter qu'il peut y avoir un risque de transmission des gènes de résistances de cette bactérie à d'autres bactéries, et notamment à des bactéries pathogènes pour l'homme. Il faut tout de même relativiser ce risque qui reste très faible. En revanche, le risque médiatique d'une telle situation serait catastrophique.

Quel est le moyen le plus efficace pour lutter contre l'antibiorésistance ?

Le plan Ecoantibio favorise les médecines alternatives, mais favorise surtout la prévention. La prévention sera toujours plus efficace que toutes les médecines, qu'elles soient allopathiques ou alternatives. Il faut reconnaître que la prévention, c'est beaucoup plus complexe parce que ça doit prendre en compte tous les facteurs d'influence : le bâtiment, l'ambiance, la température, l'hygrométrie, mais aussi la litière, l'alimentation, la qualité du foin, l'ordre chronologique de l'alimentation, le port des gants dans une salle de traite, le colostrum, la quantité et la qualité du colostrum, éventuellement la vaccination, l'allogement... Tout ça, c'est vraiment très large, complexe. On ne peut plus pratiquer la médecine vétérinaire en se concentrant uniquement sur l'agent pathogène en cause (en gros : un agent pathogène, un traitement) Et pour moi, c'est là que se concentre le métier d'éleveur, tandis que le métier de vétérinaire, lui, c'est de diagnostiquer, de soigner, et aussi d'accompa-

gner l'éleveur dans la mise en place de méthodes de prévention.

Le fait d'avoir des difficultés législatives pour soigner, par exemple, avec des plantes sans ordonnance a pour but, non pas tant d'empêcher les éleveurs de soigner leurs animaux que de permettre au vétérinaire de faire son travail de diagnostic, de traitement, de surveillance. Le but, c'est de conserver le dialogue entre le vétérinaire qui est le professionnel de la santé animale et l'éleveur, de faire en sorte qu'il y ait un véritable réseau de santé animale et que chacun ne soit pas dans son coin à effectuer ses traitements.

Au niveau du GDS, quelles actions mettez-vous en place pour pallier le manque de vétérinaires ?

Par exemple, on organise une formation pour apprendre aux éleveurs à être les premiers infirmiers de leur troupeau : effectuer un examen clinique complet, reconnaître des symptômes, réaliser un premier diagnostic, savoir quand c'est important d'appeler le vétérinaire, et quand on peut se débrouiller tout seul, apprendre aussi à administrer certains traitements eux-mêmes en suivant un protocole de soin. Typiquement, la perfusion intraveineuse des veaux en diarrhée est quelque chose qui, si l'on veut que ça marche, doit être très rapide. En luttant rapidement contre la déshydratation et l'acidose, en suivant le protocole de soin établi par le vétérinaire en amont, ce geste est primordial. En l'absence de vétérinaire, apprendre à réaliser ce geste peut sauver bien des veaux. Le GDS a également organisé des formations sur l'ambiance en bâtiments d'élevages, qui peuvent être à l'origine de nombreuses maladies si l'ambiance est favorable aux agents pathogènes.

En quoi le fait de soigner son troupeau par soi-même est-il problématique ?

Pour moi, la santé est quelque chose de collectif. C'est un peu réducteur, mais on n'aurait pas pu éradiquer la brucellose si chacun avait fait son traitement, ou ses choix dans son coin. En ce sens, j'aime beaucoup les médecines alternatives et je trouve que ça a des résultats spectaculaires, mais j'ai peur que ça isole les gens. Ce qui est important, c'est de conserver un maillage vétérinaire capable de maintenir une surveillance épidémiologique, et capable de réagir en cas d'épizootie majeure. Imaginons qu'une maladie contagieuse arrive dans un élevage et que l'éleveur, parce qu'il n'a pas de vétérinaire autour de lui ou parce qu'il n'a pas de vétérinaire du tout parce qu'il soigne tout seul ses animaux, ne se rende pas compte que cette maladie est contagieuse. Selon la maladie en cause, cela peut prendre des proportions immenses, comme par exemple une contamination à l'homme, des denrées alimentaires, ou encore des mesures comme abattage pour certaines maladies de catégorie 1. Il n'y a qu'une santé et il faut être vigilant pour surveiller et juguler vraiment les maladies.

Plan Ecoantibio 1 : baisse de 41,8 % de l'usage d'antibiotiques en santé animale

Le rapport « Suivi annuel des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2016 », réalisé par l'Agence nationale du médicament vétérinaire, publié par l'ANSES, le 5 octobre, révèle qu'en 2016, 530 tonnes d'antibiotiques ont été utilisés en France, soit une diminution de 41,8 % par rapport à 2011, et une baisse de 36,6 % de l'exposition globale des animaux aux antibiotiques sur les cinq dernières années, pour un objectif initial du plan Ecoantibio d'une baisse de l'exposition de 25 %. Les objectifs chiffrés du Plan Ecoantibio 2012-2016, de réduire l'usage des antibiotiques, sont donc surpassés.

ActuAgri

POINT DE VUE

Michel Thouzery est producteur de plantes aromatiques et médicinales en Ariège. Il sera sur le département des Alpes-de-Haute-Provence à la fin du mois pour assurer des formations d'initiation à la phytothérapie organisées par la Chambre d'agriculture 04.

La législation a été faite par des gens qui n'y connaissent rien



GIE ZoneVerte

« Il y a une incohérence entre le règlement européen actuel et les pratiques qu'on recommande pour éviter l'utilisation des antibiotiques et autres médicaments de synthèse à effets secondaires. En haut lieu, les décideurs sont bien conscients que ça ne peut pas durer comme ça, sauf qu'au niveau européen, il faudrait convaincre les autres pays de changer leur propre législation, ce qui est très lourd. Apparemment, ordre aurait été

donné d'arrêter de persécuter les éleveurs avec ça. On n'est pas pour autant à l'abri de contrôles qui peuvent donner lieu à des représailles. Avant, je conseillais aux éleveurs de cacher ce qui pouvait leur porter préjudice. Aujourd'hui, j'ai changé de discours et je considère que s'il y a un problème, celui-ci sera l'occasion de changer les choses. Il y a des gens qui sont prêts à s'engager et à prendre ce genre de risques, d'autres qui ne le veulent ou ne le peuvent pas. Mais quoi qu'il en soit, j'estime qu'il ne faut pas s'embarrasser avec tout ça parce que la législation est incohérente. Pour preuve, dans la liste des plantes médicinales autorisées à la vente figurent des plantes comme le fruit du Malus communis, qui n'est rien d'autre que la pomme ! En contrepartie, on autorise la vente de la baie d'aubépine, mais pas la fleur alors que c'est la fleur qui a des vertus thérapeutiques et, pareil pour le pissenlit, on autorise la feuille et pas la racine, alors que c'est la racine qui est thérapeutique. Ce qui est d'autant plus

absurde que ni la fleur d'aubépine ni la racine de pissenlit ne présentent du moins de toxicité. Autrement dit, la législation a été faite par des gens qui n'y connaissent rien. La législation devrait s'adapter à nous qui sommes les vrais spécialistes des plantes. On a fait des formations diplômantes, on connaît les plantes...

D'un autre côté, on autorise les formations d'utilisation des plantes en élevage et, là encore, il y a une incohérence, mais tant mieux. Cela étant dit, personnellement, je suis optimiste : nous sommes face, d'une part à un désastre sanitaire avec des médicaments qui polluent et qui marchent de moins en moins et, d'autre part, à des gens qui se passionnent de plus en plus pour les méthodes thérapeutiques alternatives, à tel point que c'est un véritable phénomène de société. Or, même si, derrière, il y a des entreprises pharmaceutiques et agroalimentaires très puissantes qui font obstacle, on ne peut pas légiférer ad vitam aeternam contre un phénomène de société. »

Alors qu'une récente polémique a de nouveau enflammé la médecine au sujet de l'efficacité de l'homéopathie, cette « thérapie alternative » séduit de plus en plus d'éleveurs. Pas seulement en agriculture biologique où elle est recommandée, mais aussi en élevage conventionnel. Son développement témoigne d'une volonté d'un nouveau rapport à l'animal.

L'homéopathie vétérinaire séduit de plus en plus malgré une efficacité à prouver

Fin septembre, le Conseil scientifique des Académies des sciences européennes (EASAC) publiait un communiqué confirmant l'absence de preuve scientifique de l'efficacité de l'homéopathie au-delà d'un effet placebo, y compris en médecine vétérinaire. Aussitôt, le Syndicat national des médecins homéopathes français (SNMHF) produisait un communiqué pour dénoncer une sélection selon lui contestable des recherches existantes.

Ce débat n'est pas nouveau, avec à chaque fois en ligne de mire le possible déremboursement de cette thérapie. En médecine vétérinaire, l'enjeu n'est certes pas là mais l'attrait croissant de l'homéopathie interroge sur les besoins revendiqués par les éleveurs.

Pas de démonstration en études randomisées

La plupart des études randomisées en double aveugle, standard de la preuve d'efficacité d'un traitement, montrent que l'efficacité de l'homéopathie ne serait pas supérieure à celle d'un placebo. Il s'agit de la position officielle de la science, représentée par l'EASAC, même si le SNMHF minoritaire cite, lui, plusieurs études aux conclusions contraires.

Certains scientifiques, isolés, osent une critique méthodologique. « L'essai randomisé en double aveugle recherche des effets reproductibles chez des patients pris au hasard. Or, l'homéopathie prétend soigner chaque malade avec un traitement qui lui est propre, en fonction des symptômes de la maladie mais aussi de l'observation du patient. Pour tester statistiquement un traitement personnalisé, il faudrait donc un nombre très élevé d'individus », expose le Dr Jean-Philippe Jaeg,

professeur à l'École vétérinaire de Toulouse, qui a encadré une thèse sur la perception de l'homéopathie.

Un argument balayé par le Pr Jean-François Bach, médecin et membre de l'Académie des sciences : « Il est vrai que les essais cliniques ne peuvent pas montrer des résultats pour des individus mais je suis sceptique sur la capacité des homéopathes à proposer des traitements vraiment personnalisés. Je ne vois pas pourquoi ce type de produits bénéficierait d'une dérogation à la validation demandée pour les autres mises sur le marché ».

L'homéopathie plébiscitée en AB

Malgré l'avis de l'EASAC, l'homéopathie est recommandée par le règlement européen de l'agriculture biologique comme traitement de première intention en cas de problème sanitaire survenu malgré la mise en œuvre de mesures prophylactiques.

Chiffrer son utilisation en France s'avère difficile. « L'utilisation de l'homéopathie n'est soumise à aucune déclaration ou inscription. Cependant, des centaines d'éleveurs s'y intéressent depuis que des formations sont proposées dans les réseaux GAB depuis une vingtaine d'années », constate Olivier Linclau, représentant de la Fédération nationale de l'agriculture biologique (Fnab) à la commission santé animale de l'Itab (Institut technique de l'agriculture biologique). Le projet CedABio, porté par l'Itab et l'Institut de l'élevage, suit depuis 2009 une centaine d'exploitations laitières pour estimer les écarts de pratiques et leurs incidences entre systèmes conventionnels et biologiques. Il a pu montrer que 75 % des éleveurs bio pratiquent l'ho-

méopathie. Cette étude a pu, elle, montrer une situation sanitaire équivalente entre les exploitations conventionnelles et biologiques, y compris avec l'usage de l'homéopathie, qui peut ne pas être exclusif mais couplé à de la phytothérapie, aromathérapie ou autres traitements alternatifs.

De plus en plus de conventionnels

La Fnab met en avant l'homéopathie en première ligne comme un outil du plan EcoAntibio2 qui vise à limiter l'antibiorésistance en élevage. Plus généralement, l'homéopathie est surtout vue comme un outil de prévention, rappelle Catherine Experton, experte élevage de ruminants à l'Itab : « L'Itab recommande cette approche dans une démarche plus globale d'élevage extensif, plus sain pour l'animal. La prévention reste l'objectif premier. En curatif, les techniques évitant le recours aux antibiotiques doivent primer pour respecter le cahier des charges de l'élevage biologique qui limite le nombre de traitements allopathiques par an. Si aucune amélioration n'est visible, le recours à l'allopathie reste possible ». L'approche séduit de plus en plus largement, en dehors des limites de l'élevage biologique. « Depuis 4 ou 5 ans, je reçois des demandes de formation de nombreux éleveurs conventionnels. Ils subissent la pression de la réglementation concernant l'usage des antibiotiques, en particulier le délai d'attente en cas de traitement avant la mise en production de lait ou viande », explique le Dr Patrice Rouchossé, vétérinaire homéopathe formateur en Ardèche.

C'est le cas de Fabien Juge, éleveur depuis 1990. « Nous avons toujours utilisé un peu d'homéopathie. Nous sommes maintenant engagés en conversion bio et voulons traiter toutes les pathologies courantes de cette manière, explique-t-il. D'autres éleveurs autour de moi commencent à être intéressés, beaucoup pensent que ça fonctionne mais ont peur de s'engager car c'est une technique qui demande une formation longue ».

Une technique qui rejoint la sensibilité à l'observation de l'animal

Quoi que l'on pense de son efficacité, la pratique de l'homéopathie va de pair avec une observation fine de l'animal, qui suppose une nouvelle proximité avec le vétérinaire et une entraide entre éleveurs. Le coût moindre de ces traitements ne serait pas un argument prioritaire pour des éleveurs en recherche d'une nouvelle façon d'être acteur de la santé de leur cheptel.

Elle se pratique autour de groupes locaux animés par un vétérinaire, comme celui évoqué dans l'ouvrage Homéopathie à la ferme, des éleveurs racontent (Ed. Repas). « Ce qui est sûr : cette technique donne du sens à la pratique des éleveurs et rejoint leur sensibilité d'observation de l'animal », remarque le docteur Polis.

Noëlle Guillon (Agrapresse)

Beaucoup de vétérinaires praticiens sont convaincus

Les écoles vétérinaires sont frileuses à l'évoquer. « Les médecines dites alternatives n'ont pas de place dans notre cursus académique. Des présentations sont faites aux étudiants afin de les préparer à ce type de pratique que l'on retrouve dans l'élevage biologique », confirme ainsi le Dr Yves Milleman de l'École vétérinaire de Maisons-Alfort. « Des formations sont pourtant organisées par les chambres d'agriculture et financées par le fonds Vivea, ce qui était inimaginable il y a 20 ans », apprécie le Dr Polis, du GIE Zone verte.

Beaucoup de vétérinaires sont déjà convaincus. Dans sa thèse sur la perception de l'homéopathie vétérinaire, encadrée par le Dr Jaeg, Valentine Bihl a noté que pour 53 % des vétérinaires praticiens ayant répondu à sa sollicitation nationale, l'homéopathie est efficace sur les animaux. Ils sont seulement 30 % des vétérinaires enseignants-chercheurs à le penser.



SITEVI
28-30 NOVEMBRE 2017
PARC DES EXPOSITIONS
MONTPELLIER - FRANCE

IRRIGUER OUI, GASPILLER NON

Retrouvez la SCP et Fruition Sciences dans un partenariat innovant et inédit !

SITEVI - HALL B6 - STAND D21

EN AVANT
PREMIÈRE

À DÉCOUVRIR, LE NOUVEAU WEBSERVICE DE GESTION DE VOTRE EXPLOITATION AGRICOLE

Un outil d'aide à la décision au profit de tous les agriculteurs pour une vraie irrigation agro-écologique.



CONFÉRENCE - 28 NOVEMBRE 2017

Nouvelles technologies d'irrigation : et si on écoutait le végétal ?

Vers une irrigation écologique en Provence ou comment les nouvelles technologies apportent des réponses vertueuses aux nouveaux enjeux agricoles.

Animée par Bruno Vergobbi, directeur de la Société du Canal de Provence et Sébastien Payen, fondateur et dirigeant de Fruition Sciences.

14h à 15h - accueil B - salle 2B



Partager l'eau, construire l'avenir



FRUITION SCIENCES
CULTIVER LA CONNAISSANCE



04 42 66 70 70 • irrigation-conseil@canal-de-provence.com

Pour tout renseignement :
canal-de-provence.com
fruitionsciences.com

Avec mes parcelles, côté réglementaire, je suis au carré !

REBLEMENTATION
FIABILITÉ
CONSEILS

OFFRE EXCEPTIONNELLE
-50%*
la 1^{ère} année
pour moins de 40 ans

Mes parcelles
De la sécurité à la performance
www.paca.mesparcelles.fr

* Vous avez moins de 40 ans ? Bénéficiez de -50% sur la 1^{ère} année de votre abonnement. Contacter votre conseiller pour plus d'informations

Nora DERMECH, Conseillère Mes Parcelles CA 04 ; 06 77 84 51 49, mesparcelles@ahp.chambagri.fr
Jocelyn MATHIEU, Conseiller CA 05 ; 04 92 52 84 69, jocelyn.mathieu@hauts-alpes.chambagri.fr

Le syndicat SIMPLES milite pour la mise en place d'une législation favorable aux petits producteurs de plantes médicinales. Jean-François Roussot est le porte-parole du syndicat dans les Hautes-Alpes.

« En tant que producteurs, on est **toujours potentiellement dans l'illégalité** »



S.M.C.

« En tant que producteurs, on est toujours confrontés à l'impossibilité de vendre les produits en tant que produits médicinaux. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on n'a même pas le droit de dire ou d'écrire qu'une lavande a des vertus cicatrisantes, par exemple, parce que c'est une action thérapeutique », explique Jean-François Roussot, porte-parole du syndicat SIMPLES dans les Hautes-Alpes. Selon lui, il y a « une grosse distorsion entre ce qu'on pense qu'il faudrait faire avec « One health », cette approche globale de la santé, et cette intolérance administrative et réglementaire qui existe aujourd'hui ».

immense hypocrisie parce que j'estime que c'est notre devoir de le faire. Les gens viennent chercher nos produits, que ce soit pour eux ou pour leurs bêtes pour se soigner, et ça marche. En face, on a une législation qui n'est pas du tout adaptée en ce sens qu'on ne va pas reconnaître le multi-usage des produits, etc. Donc, en tant que producteurs, on a toujours une épée de Damoclès au-dessus de la tête dans la mesure où on est toujours potentiellement dans l'illégalité, alors que les produits sont reconnus pour leur qualité, qu'ils ne représentent pas un danger, au contraire », analyse Jean-François Roussot, qui dénonce un système inadapté à la petite production. « Les autorisations de mise sur le marché et tous les coûts afférents à la mise aux normes vis-à-vis de la législation font que les produits ne pourront être vendus qu'à un laboratoire pharmaceutique. Il va donc falloir qu'on travaille en gros et c'est à partir de ces gros volumes que les prix vont baisser, que les labos vont les acheter, et les revendre à des éleveurs ».

Comment dès lors vendre ses produits quand on est un petit producteur ? « Nous, on produit une trentaine d'huiles essentielles différentes, environ autant d'hydrolats en agriculture biologique, et on en vend à peu près les deux tiers en direct ». Or, pour pouvoir vendre des huiles essentielles avec médicament, il faut bénéficier d'une autorisation de mise sur le marché (AMM), ce qui est dans les faits monopolisé par les laboratoires pharmaceutiques. S'il est possible en théorie de les ven-

dre comme cosmétiques, le protocole est là encore trop lourd financièrement pour être accessible à n'importe qui.

Reste alors la possibilité de vendre ses produits comme complément alimentaire. « Là, c'est plus intéressant et on peut mettre AB, tandis qu'une huile essentielle pour soigner, ce n'est pas un produit agricole », note Jean-François Roussot. Bref, les producteurs jonglent avec la législation. Ce qui n'est pas sans risque, cette fois pour le consommateur. « Pour moi, respecter strictement la loi est plus dangereux pour le consommateur que de dire à quoi sert exactement le produit. Mais vous pouvez faire légalement des choses dangereuses... »

Jean-François Roussot prend comme exemple l'huile essentielle d'origan dont il est effectivement possible d'en mettre quelques gouttes sur sa pizza « mais après l'avoir mélangée avec une autre huile, parce que c'est dermocaustique. Si quelqu'un s'en met sur les muqueuses, ça brûle fort et il faut faire attention ». Il est donc prudent de pouvoir bénéficier des conseils d'un professionnel avant d'acheter un flacon d'huiles essentielles. « Mais quand vous l'achetez tout seul dans une biocoop par exemple, ça peut être délicat ». Au niveau du syndicat, les producteurs se battent pour obtenir la reconnaissance de leur métier et avoir un statut du type « paysan herboriste ». « L'autre volet est la réglementation, afin qu'elle soit adaptée à nos volumes de production ».

Alors que la filière porcine est connue pour figurer parmi les plus consommatrices d'antibiotiques, cela fait longtemps que le Montagnard des Alpes a cessé de les utiliser à titre préventif.

A la base de la santé animale : les **conditions d'élevage**

Le Montagnard des Alpes, société coopérative des Hautes-Alpes, compte sept élevages porcins et produit environ 20 000 porcs par an en conventionnel. Des éleveurs qui pratiquent le zéro antibiotique sur les porcelets jusqu'à l'abattage vers l'âge de six mois.

« Avant, les antibiotiques étaient utilisés à titre préventif. C'était un peu l'assurance tout risque et ils étaient beaucoup utilisés comme activateurs de croissance, à faible volume, mais tout le temps. C'est sûr qu'il y avait moins de pertes, moins d'animaux qui décrochaient », explique Bruno André, éleveur à Lardier-et-Valença.

Une exigence qui passe par un rigoureux travail de prévention. Lequel suppose, cela va de soi, un état sanitaire du bâtiment irréprochable, mais repose également en grande partie sur l'alimentation. En fait, explique l'éleveur, « souvent, on rencontrait des problèmes digestifs et pulmonaires. Pour ce qui concerne les problèmes pulmonaires, on dispose de vaccins, mais pour ce qui concerne les problèmes

digestifs, la solution se trouve au niveau de l'alimentation et aujourd'hui, on dispose d'aliments beaucoup plus adaptés ».

« Nous avons commencé à baisser les taux de protéine d'un demi-point pour limiter les rejets d'azote dans les lisiers et parce que les fabricants d'aliments se sont aperçus qu'ils pouvaient mieux valoriser la protéine en équilibrant mieux les acides aminés, explique Bruno André. A partir de là, on avait des aliments plus digestibles ». Les aliments premier âge ont notamment beaucoup évolué. « Les fabricants se sont bien rendu compte que travailler avec des antibiotiques devenait de plus en plus compliqué en terme notamment de traçabilité. On a donc remplacé les aliments médicamenteux par des aliments blancs ». En aliments pour l'engraissement, explique encore Bruno André, « on a multiplié les sources de protéines. On travaille aujourd'hui beaucoup plus avec du tourteau de colza, moins avec du tourteau de soja, qui est moins digestible que les autres tourteaux. On a fait des aliments dans lesquels il y a plus de



S.M.C.

matières premières et qui garantissent un meilleur état gastrique des animaux ».

En ce qui le concerne, les seuls antibiotiques dont peuvent éventuellement profiter les porcelets seront ceux qu'il aura été contraint de donner à la mère. « Dans ce cas-là, il est possible qu'ils en consomment un petit peu via le lait de la mère », convient l'éleveur. Mais à part ça, « dans l'armoire à pharmacie, il n'y a plus rien. Il y a des vaccins contre le circovirus et le mycoplasme et c'est tout. Je crois que la dernière facture d'antibiotiques doit dater de 2015. Je n'en ai de toute façon jamais été un grand consommateur ».

FOCUS

Le seul vétérinaire du Pays de Seyne a pris sa retraite sans avoir trouvé de successeur.

Le risque de désert vétérinaire inquiète les éleveurs du Pays de Seyne !



Plus de 60 éleveurs très inquiets étaient présents dans la salle pour évoquer l'état d'urgence lié à la pénurie de vétérinaire à Seyne.

« L'enjeu est important dans le principal bassin d'élevage du département » avertissait Dominique Baron, Conseiller municipal et ancien du Cerpam, en ouvrant la réunion consacrée à la pénurie de vétérinaire à Seyne : en effet, malgré ses efforts, Michel Rey n'est pas parvenu à trouver de successeur lors de son départ à la retraite en juin dernier.

Depuis des semaines, les éleveurs confrontés à ce désert vétérinaire rural alertent donc les pouvoirs publics avec le soutien du GDS (Groupement de Défense Sanitaire) : « nous sommes en état d'urgence, il faut faire quelque chose » affirmait le président, Alexandre Feraud, même si Maxime Marois, le directeur, précisait que sur la centaine d'éleveurs du secteur (70 en bovins et 30 en ovins-caprins), la moitié a déjà retrouvé un vétérinaire. En effet Samuel Rouault, de Chorges, excusé à la réunion car il était de garde, intervient déjà deux jours par semaine sur le Pays de Seyne où il envisage même, à terme, d'installer une antenne. Présents dans la salle, les véto de Digne et de Barcelonnette sont aussi sollicités même s'il n'est pas évident pour eux d'assurer le service pour des raisons de disponibilité et de rentabilité : « je ne peux pas abandonner ma clientèle » expliquait Mme Aprin, de Digne, qui mettait en

exergue la faiblesse des indemnités kilométriques.

Autre souci lié aux déplacements, le temps de parcours qui retarde d'autant les interventions : « le problème, ce sont les urgences, les vélagés notamment » martelait Jean-Luc Ferrand. Et quand on sait que plus de 1 500 vaches mettent bas chaque année, sans compter les juments, on comprend le désarroi des éleveurs : « il nous faut absolument un vétérinaire sur le secteur » insistait la salle, également très inquiète en qui concerne la prophylaxie obligatoire, en particulier les éleveurs qui pratiquent la transhumance inversée : « mes bovins doivent partir dans le Var, où ils passent l'hiver dans le cadre de la prévention des incendies, dans quelques jours et je n'ai pas de vétérinaire pour pratiquer les actes imposés par la réglementation » regrettait Alain Barles.

Bref, le problème reste entier et pas près d'être résolu si l'on en croit Michel Rey : « certains m'ont ri au nez quand je leur ai présenté le travail » ! En effet, à l'instar des médecins, les jeunes ne veulent plus du sacerdoce du vétérinaire de campagne dérangé tous les jours et à toute heure. Un problème qui risque de dépasser très vite Blanche Serre-Ponçon pour menacer toute la ruralité...

Gilbert Mathieu

Une Maison vétérinaire ?

A l'instar de la Maison médicale, qui met des locaux à la disposition des professionnels de santé et leur permet de mutualiser des moyens humains et matériels, Richard Rougon proposait la piste d'une Maison vétérinaire. Daniel Silve évoquait même le bâtiment des anciens haras aux Iscles. Pas impossible pour Francis Hermitte, maire de Seyne et médecin, qui se posait toutefois la question des possibilités d'aides publiques.

Dominique Baron évoquait la possibilité de salarier un véto, ce qui ne résoudrait pas le choix de vie : « ce véto existe-t-il ? » se demandait Jean-Luc Ferrand. « Le Pays de Seyne est atypique en ce qu'il procure trop de travail pour un seul véto et pas assez pour en faire vivre deux » ajoutait Michel Rey qui voit plutôt un cabinet existant ailleurs installer une antenne à Seyne. « Et pourquoi pas déposer une annonce à SOS Village ? » concluait un jeune éleveur...